

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 19 AVRIL 2023

Présents : Mmes DALPAYRAT - FERRAND B. - FERRAND M. - SIRMAIN Sandrine - TESSEYDRE.
Mrs DUPRE - FRAYSSE - GOTTARDO - MAZARS - MIQUEL – MOULY – POUGENQ - Samuel SIRMAIN.

Absent : Mr Samuel SIRMAIN

Excusées : Mme DELMAS a donné procuration à Marion DALPAYRAT et Mme CASTANIER a donné procuration à Jean-Claude MIQUEL.

Le quorum est atteint avec 12 élus présents.

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2023 est adopté par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

AMENAGEMENT D'UNE MICRO-CRECHE ET RENOVATION D'UN LOGEMENT DANS UN BATIMENT EXISTANT – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue de l'appel d'offre le 28 mars dernier à 12h, la Commission de consultation MAPA, qui s'est réunie le 29 mars à 14h, a procédé à l'ouverture des plis des candidatures pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une micro-crèche et rénovation d'un logement dans un bâtiment existant.

34 entreprises ont fait une offre, seul le lot 5 – COUVERTURE-ZINGUERIE a été infructueux.
Les offres étaient jugées pour 60% sur leur valeur technique et 40% sur le prix.

Après analyse des offres en fonction des critères spécifiés dans le règlement de la consultation par le maître d'œuvre de SICA HABITAT RURAL, les entreprises ayant obtenu les meilleures notes sont :

nbre de propositions	N° LOTS	Entreprises	OFFRE HT	P.S.E. et Variantes libres
1	1	SIRMAIN TP EURL - 12390 RIGNAC	24 160,50 €	
3	2	SIRMAIN TP EURL - 12390 RIGNAC	67 666,30 €	
1	3	CAMMISAR SARL - 12200 SAINT REMY	12 472,45 €	
2	4	BALLAT S.A. - 12160 BARAQUEVILLE	11 741,07 €	
0	5			
1	6	ETANDEX - 31790 SAINT SAUVEUR	36 436,86 €	
2	7	MAYRAN MENUISERIES - LOUIS BROUSSY - 12390 MAYRAN	36 322,22 €	
1	8	PROFIL SARL - 12000 RODEZ	8 827,59 €	
2	9	BRAS TURLAN SARL - 12330 MARCILLAC VALLON	37 458,60 €	
2	10	SANHES Jean-Claude & Fils SARL - 12320 SENERGUES	34 719,30 €	2 534,27 €

nbre de propositions	N° LOTS	Entreprises	OFFRE HT	P.S.E. et Variantes libres
4	11	SANHES Jean-Claude & Fils SARL - 12320 SENERGUES	13 897,18 €	
1	12	BELET ISOLATION RODEZ S.A.S. - 12510 OLEMPS	7 370,22 €	3 950,00 €
4	13	NF POSE - 12450 FLAVIN	8 209,81 €	
3	14	ELECTROTECHNIQUE S.A.R.L. - 12220 MONTBAZENS	36 239,97 €	
2	15	BROUSSY Jean-Luc - 12390 MAYRAN	151 136,40 €	
4	16	GASTON Père & Fils SARL - 12300 DECAZEVILLE	11 501,35 €	
1	17	AQUA SYSTEM - 12740 LA LOUBIERE	18 208,00 €	
TOTAL			516 367,82 €	6 484,27 €
TOTAL H.T. AVEC VARIANTE ET PSE			522 852,09 €	

Le lot 5 n'ayant reçu aucune offre une consultation pour ce lot seulement sera menée parallèlement.

Le total des travaux d'aménagement d'une micro-crèche et rénovation d'un logement dans un bâtiment existant s'élève donc à **516 852,09 €uros H.T.** (620 222,51 €uros T.T.C.) et à **522 852,09 € H.T. incluant les variantes et PSE** (soit 627 422,51 € T.T.C.), coût auquel il faudra ajouter la valeur du lot 5 une fois obtenue au moins une offre.

Oui cet exposé et en ayant délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Valide** la proposition du maître d'œuvre obtenue après analyse détaillée des offres, et donc le choix des entreprises telles que figurant dans le tableau ci-dessus,
- **Choisi** d'inclure dans la commande la prestation supplémentaire proposée sur le lot 10 qui s'élève à 3 950,00 € H.T.
- **Choisi** d'inclure également la variante proposée sur le lot 12 pour la pose d'un grillage d'accroche pour un montant de 2 534,27 € H.T. – Variante qui pourra être retirée si ce grillage ne s'avérait pas nécessaire une fois le chantier commencé.
- **Valide** la consultation d'entreprises pour le lot 5 resté sans réponse.
- **Et valide** le montant global des travaux connu à ce jour qui est de **522 852,09 € H.T.** soit 627 422,51 € T.T.C..



QUESTIONS DIVERSES

- Concernant le programme de rénovation de l'éclairage public, sur la programmation de 50% du parc prévue sur 2023 l'Etat, nous a attribué une subvention de 30% du coût estimé soit 15 975 € de subvention issue du fonds verts. Il nous faut voir avec le SIEDA quelle suite est à donner sur cette opération.
- Le responsable du château de Belcastel a rappelé après avoir vu l'espace entre le cimetière et l'aire de jeux qui conviendrait pour les manœuvres visant à emmener par hélicoptère des dragons et autres animaux fantastiques (exposition bestiaire médiéval 2023). Prévue initialement le 24 avril, au vu des intempéries annoncées, l'opération est reportée d'une dizaine de jours.
- Nous avons reçu une demande émanant d'une association du 31 « Les Cavaliers randonneurs du 31 » dont un membre est originaire de Rignac, d'où sa connaissance des lieux. L'association organise du 18 au 20 mai prochain un séjour en Aveyron, à La Frégière sur la commune de Clairvaux. Le vendredi 19 mai

est prévue une randonnée équestre (qui passe par Le Buenne, Belcastel puis remonte sur Mayran) et notre commune est un spot idéal pour le départ de cette randonnée puisqu'il leur faut pouvoir garer 13 véhicules sur un site relativement plat. Ils demandent donc de pouvoir utiliser la pointe entre les vestiaires du foot et le cimetière aux Janenques. Etant donné que la salle n'est pas réservée ce jour-là, les élus autorisent l'association à utiliser cet espace pour garer leurs véhicules durant la randonnée.

- Monsieur le maire a pu faire le tour de la voirie avec Olivier MATHA de la Communauté des Communes et ils ont décidé de programmer des travaux sur le secteur de Bel Air -Puech Tournez- Mayranhet et jusqu'aux Periès.
- Un devis nous sera également soumis pour les travaux sur le Chemin rural de La CAU.
- Monsieur le maire informe des prochaines réunions programmées, concernant le PLUI. Débute la phase d'élaboration du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le comité de pilotage se réunira les 16 mai, 6 juin, 22 juin, 29 juin et au cas où une réunion devrait être déplacée prévoir le 2 juillet (de 9h à 12h). Le COPIL est composé des membres du bureau Communautaire, et un élu désigné, pour Mayran, Samuel SIRMAIN s'était porté volontaire, mais il serait souhaitable qu'un élu différent participe à chacune de ces réunions afin que la procédure soit connue de tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h00.